

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

---

*Service de presse*

Paris, le 10 janvier 2017

**COMMUNIQUE**

L'État prend acte avec satisfaction de l'autorisation donnée ce jour par la Commission européenne pour la réalisation des augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo.

Cette décision intervient à l'issue des échanges constructifs que les autorités françaises et la Commission européenne ont menés ensemble depuis 2015 pour trouver la meilleure solution pour AREVA.

Il s'agit d'une étape majeure pour la mise en œuvre des grandes orientations de la refondation de la filière nucléaire française définies par le Président de la République le 3 juin 2015.

Un conseil d'administration d'AREVA se tiendra le 11 janvier et décidera des conséquences de la décision de la Commission notamment sur le calendrier et les modalités de réalisation des augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo.

Le service de presse  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
01 42 92 84 12 / 87 29  
[www.elysee.fr](http://www.elysee.fr)